Déclaration liminaire - CTSD du 15 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames et Messieurs les membres de ce Comité Technique,

Monsieur le Directeur Académique,

Au travers de cette première carte scolaire du quinquennat, nous voyons se concrétiser la politique budgétaire en matière d'éducation.

Elle est inadaptée et insuffisante au vu des objectifs s'agissant des postes d'enseignants.

Les écoles françaises, avec une dotation de 3 800 postes et une baisse de près de 33 000 élèves, pourraient apparaître bien loties.

Cependant, pour les écoles du département malgré une dotation de 205 postes accordée au titre de la démographie, la mise en œuvre des mesures de dédoublements de CP et CE1 en éducation prioritaire entraîne des redéploiements importants.

Cela va se traduire sur le terrain :

- Par la suppression de postes de brigades.
- Par la suppression du dispositif « Plus de maîtres que de classes » ce dispositif existant dans notre département et qui n'a jamais été évalué.
- Par une augmentation mécanique des effectifs des classes hors dédoublement,
- Par une impossibilité d'abonder les RASED en nombre et options suffisantes,
- Par des impossibilités de remplacement des collègues en congé ou en formation,
- Par un frein pour scolariser les élèves de moins de 3 ans,
- Par une insuffisance de postes pour permettre des départs en formation CAPPEI, DDEEAS en nombre suffisant. Tous les postes spécialisés n'étant pas occupés par des enseignants spécialisés formés.

Certaines écoles ont constaté que les élèves d'ULIS n'ont pas été comptés dans leurs effectifs contrairement à ce qui a été annoncé. Qu'en est-il ?

Pour l'Unsa-Éducation, il est essentiel de veiller à consolider l'offre éducative en milieu rural.
Il est essentiel de réduire les effectifs des classes maternelles.
Et il est indispensable de répondre aux besoins des élèves hors éducation prioritaire, 70% de la difficulté scolaire étant hors éducation prioritaire.

Je vous remercie de votre attention.